

**CONSEIL DU BUREAU
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L' AISNE**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2024

L'AN 2024, le 11 SEPTEMBRE, les membres du Bureau de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au lieu ordinaire des séances.

Etaient présents :

MM. GRZETICZAK, Président, et RAMPENBERG, Vice-Président.
MM. DELHAYE, LIEZ et MUZART, Mme MARICOT, Administrateurs.

Pouvoir : M. CREMONT, Administrateur, à M. GRZETICZAK.

Assistés de : M. DOURLIN, Directeur Général.

Mmes BEGAT, MOINAT et PLANCKAERT, et MM. ROBERT, TOMBOIS et SIMONNOT, Directeurs de services.

Mmes HERMI, Responsable Gouvernance et PESCE, Chargée des Politiques Locales.

Début de séance à 10 h 00 – le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Freddy GRZETICZAK, Président.

ORDRE DU JOUR

REALISATION D'UN EMPRUNT AMELIORATION DE 5 700 000 € POUR L'OPERATION DE TRAVAUX D'ECONOMIE ET D'OPTIMISATION ENERGETIQUE SUR DIVERS LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX CONVENTIONNES MULTI-ADRESSE SUR LE DEPARTEMENT DE L' AISNE

Dans le cadre du Plan Stratégique du Patrimoine 2021-2030, le Conseil d'Administration de l'OPH de l'Aisne a voté en date du 18 décembre 2020, la réalisation, entre autres, de travaux d'économie et d'optimisation énergétique.

Les travaux à mettre en œuvre dans le cadre de cette opération concernent le remplacement de convecteurs électriques, de système de ventilation, l'isolation des combles, le calorifugeage des réseaux de chauffage – eau chaude sanitaire et le

Pour le financement de ces travaux, le Directeur Général est invité à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un emprunt amélioration d'un montant de 5 700 000 € et à solliciter du Conseil Départemental de l'Aisne la garantie totale de cet emprunt.

Le plan de financement prévisionnel pour cette opération est le suivant :

DEPENSES

Travaux :	5 623 678 €
Honoraires :	146 216 €
PRIX DE REVIENT TTC	5 769 894 €

RECETTES

Emprunt CDC PAM (TLA+0.6% – 15 ans) :	5 700 000 €
Fonds propres :	69 894 €
TOTAL	5 769 894 €

Il est proposé au Bureau d'autoriser le Directeur Général à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous actes relatifs à la bonne exécution de ce plan de financement.

A l'appui des informations complémentaires données, le Bureau, à l'unanimité des votants, autorise le Directeur Général à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous actes relatifs à la bonne exécution de ce plan de financement.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Freddy Grzeziczak.

